

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

FAIS LE PLEIN D'ÉNERGIE POUR GAGNER AVEC PATIENCE FRUIT & CO !

1. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible au tirage d'un sac de randonnée MEC contenant un bandeau Patience et 4 produits de la gamme Mélange artisanal, un individu doit :

1. être résident légal du Canada ;
2. avoir atteint l'âge de la majorité au Canada;

2. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours débute le 1^{er} juillet 2017 à 8h00 et se termine le 31 août 2017 à 11h59 ou encore jusqu'à épuisement des coupons de tirage en magasin.

3. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

À l'achat d'un produit Patience Fruit & Co, dans les magasins participants seulement, (n'importe quel produit de la gamme de fruits séchés, mélange artisanal ou jus purs), le participant doit remplir le coupon tirage et répondre correctement à la question mathématique figurant sur celui-ci.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Un sac de randonnée de marque MEC contenant 4 produits de la gamme Mélange artisanal Patience Fruit & Co ainsi qu'un bandeau Patience Fruit & Co également. Le tout d'une valeur totale de 70\$.

5. SÉLECTION DES GAGNANTS

5.1 TIRAGE DU GAGNANT

5.1.1 Au plus tard le 31 août 2017 ou jusqu'à épuisement des coupons de tirage en magasin (peut varier d'un détaillant à l'autre), chacun des 80 détaillants offrant le concours en magasin tirera au sort un gagnant parmi tous les coupons de participations reçus dans la boîte de tirage. Le gagnant devra avoir répondu correctement à la question mathématique figurant sur le coupon de participation.

5.2 Conditions pour être déclaré Gagnant

5.2.1 Pour gagner le sac de randonnée MEC contenant les 4 produits de Mélange artisanal, le participant tiré au sort sera contacté par le magasin par courriel ou par téléphone (à la discrétion du détaillant). Le participant devra se rendre en magasin pour récupérer son prix dans les 30 jours suivant le tirage. (Voir les adresses des magasins

participants au Québec en annexe). Le concours aura également lieu dans des magasins participants dans d'autres provinces du Canada (Ontario, Alberta, Colombie-Britannique)

5.2.2 Le gagnant devra avoir répondu correctement à l'épreuve suivante sur le coupon de participation : $8 \times 6 + 2 = (50)$

6. REMISE DU PRIX

Le Prix sera remis au gagnant en main propre par le magasin. Le participant devra fournir une pièce d'identité pour récupérer son prix.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Prix doit être accepté tel que remis. Il n'est pas monnayable. Aucune substitution de Prix n'est permise. Les règlements du concours sont disponibles pour la durée du concours à l'adresse URL suivante : www.patiencefruitco.com/concours/fais-le-plein.

8. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ, ETC.

En acceptant son prix, le gagnant accepte la déclaration d'exonération de responsabilité qui (entre autres): (i) confirme le respect du présent règlement officiel du Concours; (ii) confirme l'acceptation du prix comme il est décerné; (iii) décharge l'Organisateur, ses agences de publicité et de promotion, le gestionnaire de l'événement, les partenaires promotionnels, l'organisme de supervision du Concours, les membres des groupes respectifs de ces derniers (y compris leurs divisions, sociétés mères, filiales, toute société leur étant respectivement affiliée, directement ou indirectement), ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les «Parties exonérées») de toute responsabilité se rapportant au présent Concours, à la participation du gagnant au prix, à l'octroi du prix, à l'utilisation ou au mauvais usage du prix ou à toute partie des présentes; (iv) confirme que le gagnant consent à la publication, la reproduction et l'utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations au sujet du Concours et de photographies ou d'autres représentations de sa personne à des fins de publicité réalisée par l'Organisateur ou au nom de celui-ci dans quelque format médiatique que ce soit, y compris, mais de façon non limitative, les médias imprimés et Internet, et ce, sans préavis ni autre rémunération. Les Parties exonérées ne font ni ne seront tenues responsables : (i) d'aucune représentation ou garantie, expresse ou tacite, en fait ou en droit, relativement au prix, notamment toute caution judiciaire, la garantie de qualité, de valeur marchande, d'adaptation à un usage particulier ou de bon fonctionnement; (ii) de quelque préjudice, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant de l'acceptation d'un prix, de son utilisation, bonne ou mauvaise, de tout voyage y afférent (le cas échéant) ou découlant de la participation au présent Concours de quelque autre manière que ce soit.

9. LIMITES DE PARTICIPATIONS

Limite d'un (1) coupon de participation par participant par visite en magasin à l'achat d'un produit Patience Fruit & Co pour la durée du concours. Un individu ne peut pas remplir plus d'un coupon de participation par visite à l'achat de plusieurs produits Patience Fruit & Co. Un participant ne peut gagner qu'un (1) seul prix. Les fac-similés à la main ne seront pas acceptés.

10. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Aucune responsabilité ne sera assumée durant la promotion pour tout problème ou mauvais fonctionnement technique d'un réseau ou des lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciel ni pour toute participation électronique, en ligne ou par Internet non reçue par l'Organisateur du concours par suite de problèmes techniques ou d'embouteillage sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces situations, y compris tout dommage à l'ordinateur de la personne participante ou de toute autre personne découlant de la participation ou du téléchargement de tout matériel lié au Concours.

11. LIMITES DE RESPONSABILITÉS INSCRIPTIONS :

Les organisateurs du concours et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu ne seront pas responsables des participations perdues, mal acheminées, erronées ou en retard, y compris celles qui le sont en raison d'un problème lié au service postal ou de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, du site Web pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur d'un participant.

11. AUTRES MENTIONS

Fruit d'Or Inc, en tant que personne morale, ses employé(e)s, ses représentants ou ses agents et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.